

CAFÉS PLUI

« AGRICULTURE »

Compte rendu des échanges

Juin 2023

CAFE PLUI AGRICULTURE

Comment l'agriculture, en pleine mutation, pourra demain répondre aux besoins alimentaires tout en apportant des solutions innovantes pour la transition écologique et énergétique ?

03 mai 2023 de 17h00 à 18h30 au Musée des Maisons Comtoises, à Nancray

Présents

- Aurélien Laroppe (VP GBM PLUi), Jean-Paul Michaud (Président SCoT Besançon Cœur Franche-Comté), Elsa Lonchamp (AUDAB), Fabienne Meotti (GBM Urbanisme), Isabelle Berython (GBM environnement)
- **Intervenant** : Elsa Lonchamp (AUDAB) puis Isabelle Berython (GBM)
- **Participants** : Gilles Benest - FNE Doubs ; Patrick Bourque – FNE Doubs ; Julien Compain – Vieille Matériaux ; Catherine de Saint-Rat – LPO BFC ; Cendrine Gry – Coopilote ; Roland Jouffroy – CDP ; Carine Marcy- FNE Doubs ; Bertrand Sauce – DDT 25 ; Jasmine Tissier – SAFER ; Stéphane Sauce – Delphine Montel – Chambre d'agriculture 25/90 ; Fabrice Jeannot – SMCI.

Introduction

Introduction d'Aurélien Laroppe et Jean-Paul Michaud

Présentation par Elsa Lonchamp (AUDAB) puis Isabelle Berython (GBM) avec un focus sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Lien vers la présentation :

https://plui.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/2023/05/Cafe-PLUi_Agriculture_Nancray.pdf



Figure 4: Café PLUI Agriculture, Musée des Maisons Comtoises, Nancray.

Compte rendu du temps d'échanges

Autosuffisance alimentaire du territoire

Patrick Bourque - FNE Doubs

Le territoire de GBM n'est pas autosuffisant, quelles en sont les raisons (démographie trop importante, insuffisance des techniques de production, etc.) ?

Le **changement climatique** ne va pas améliorer les choses, il va falloir tendre vers une certaine autonomie alimentaire. Comment réussir dans ces conditions à faire manger tout le monde ?

Stéphane Sauce – CA 25/90

Souligne que le travail fait par GBM est intéressant sur le sujet (ndlr : PAT). Cependant sur la question de la **souveraineté alimentaire** il faut avoir une réflexion plus large que le territoire de GBM.

Aurélien Laroppe - VP PLUi et urbanisme opérationnel GBM

Premièrement, il faut garder en tête que le territoire de GBM ne pourrait être autosuffisant même s'il y avait de l'agriculture sur l'ensemble du territoire. Il précise que GBM s'étend sur 52 800 hectares et si demain on ne met que de l'agriculture, on a besoin d'1 hectare pour 2,8 habitants, on pourrait donc nourrir 147 000 habitants. Sauf que le territoire est peuplé de 195 000 habitants, donc même s'il y avait de l'agriculture sur tout le territoire, il ne serait pas possible d'être autosuffisant.

Aussi, le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** de l'agglomération bisontine en est à ses débuts. Une dizaine d'agriculteurs du territoire ont été réunis en janvier 2023 pour une présentation du PAT et pour voir comment ils pourraient s'intégrer dans cette démarche. Les communes peuvent aussi être accompagnées dans leur projet alimentaire communal afin de faire le point sur ce qu'elles détiennent et ce qu'elles pourraient récupérer comme foncier, pour permettre l'installation d'un maraîcher par exemple. La seconde réflexion est partagée et le territoire du PAT est plus large que le territoire de GBM.

Question/réponse :

- *Gilles Benest – FNE Doubs*

Les 150 hectares qui pourraient être orientés vers du maraîchage (diapo page 15) seront-ils pris sur de la forêt, du bâti, ou sur d'anciennes exploitations ?

- *Isabelle Breython - GBM*

Ce sont les terres agricoles actuelles qui sont visées, notamment via la diversification ou la mise à disposition de surfaces.

Évolution des habitudes alimentaires

Gilles Benest – FNE Doubs

Il faudrait avoir une réflexion plus large sur les **habitudes alimentaires**. Il demande ce que seraient les perspectives s'il y avait une évolution des habitudes alimentaires, et quelle est la **part des déchets organiques** dans les déchets produits sur l'agglomération ?

Isabelle Berython - GBM

La loi EGALIM affiche la mise en place d'un menu végétarien par semaine en restauration collective. La cuisine municipale de la Ville de Besançon (5500 repas/jour) est passée à deux repas végétariens dans les menus, donc cela passe par un changement des habitudes. De plus, GBM s'était engagé dans le projet « Sauge » pour rapprocher les milieux urbains et agricoles en mettant en place des marchés de producteurs par exemple. La **démarche de changement des habitudes alimentaires** est donc déjà en partie engagée.

La question du **gaspillage alimentaire** est comprise dans le PAT, notamment avec le Sybert qui met en place des opérations de sensibilisation au gaspillage et travaille sur la pesée des déchets à la cantine par exemple.

Les projets d'agriculture temporaires

Jasmine Tissier – SAFER

Note que les **projets dits « temporaires »** (p. 18 du diapo) durent parfois longtemps, et qu'il est difficile de dire à un agriculteur au bout de 12 ans qu'il avait signé un contrat temporaire. Cela peut mettre en péril des exploitations, il serait préférable de **changer d'exploitants régulièrement**. En milieux urbains et périurbains ce sont des outils pratiques pour des enjeux d'aménagement, mais le pas de temps des projets d'urbanisme de la collectivité n'est pas le même que celui des productions agricoles. Pour la mise en œuvre, il est possible de faire un appel à candidature tous les ans, ou deux ans dans lequel on fixe les règles du jeu.

Delphine Montel – CA 25/90

Ne partage pas le fait de réduire la durée des baux et de changer plus souvent de locataires, elle précise que juridiquement ce n'est pas compliqué de mettre un terme au contrat, la difficulté semble être davantage psychologique pour un agriculteur qui doit quitter un terrain après 10 ans. C'est ce point qu'il faut travailler en sensibilisant l'agriculteur.

Roland Jouffroy – CDP

Sur la zone de Marchaux, la temporalité peut être risquée pour l'agriculteur. Comme il s'agit d'une surface importante, est-ce qu'une structure autre qu'un agriculteur pourrait gérer ces terrains-là ?

Gilles Benest – FNE 25

Rappelle qu'un sol exploité différemment sur des périodes courtes ne se construit pas, il faut du temps pour faire un sol en maraîchage. La **qualité des sols** est un élément déterminant pour la qualité et la quantité de ce qu'on va produire, donc il est nécessaire de ne pas proposer de périodicité trop courte.

Jean-Paul Michaud - Président SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

C'est aussi une question de surface car les conditions ne sont pas les mêmes si un terrain représente 25% ou 5% de la surface exploitée par l'agriculteur. La question reste de savoir s'il faut confier tout à un même agriculteur ou morceler et avoir plusieurs exploitants lorsqu'on dispose de grandes surfaces.

Photovoltaïque et agrivoltaïsme

Gilles Benest – FNE 25

Sur la question de Marchaux-Chaudefontaine, trouve choquant qu'on envisage de consacrer des surfaces potentiellement aptes à être cultivées pour du photovoltaïque, surtout lorsque des **solutions alternatives** existent (toits disponibles sur les supermarchés, bâtiments agricoles, etc.).

Concernant l'agrivoltaïsme, des expériences sont disponibles sur des installations existantes. Une incertitude subsiste sur les rendements agricoles, et cela impose d'attendre de voir les résultats avant de développer davantage ce type d'énergie.

Avec la hausse des variations extrêmes de la météo, les panneaux agrivoltaïques sont impactés (mouvements plus réguliers selon capteurs météo), et cela peut avoir des conséquences sur le rendement énergétique.

Catherine de Saint Rat – LPO BF

Une inquiétude est exprimée sur le développement de projets en agrivoltaïsme sur le territoire qui pourraient avoir des conséquences sur les terres agricoles.

Delphine Montel – CA 25/90

Précise que c'est la loi qui dit ce qu'est l'agrivoltaïsme : de l'agriculture en dessous des panneaux photovoltaïques. Un **site témoin** est situé à Amance, en Haute-Saône, où les données recueillies montrent une production similaire de soja avec ou sans panneaux. Tous les dossiers de développement d'agrivoltaïsme passeront devant la CDPENAF¹ ce qui devrait limiter les dérives.

Jean Paul Michaud - Président SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

Quand on parle d'agrivoltaïsme, l'exploitation agricole en place continue d'être menée sous les panneaux solaires avec des avantages d'ombrage, de rafraîchissement, et d'autres fonctions. Il y a des

¹ Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

expérimentations qui semblent intéressantes. Aujourd'hui pour le SCoT, par exemple, l'idée est de ne pas permettre l'installation hors zone dégradée (ancienne carrière par exemple). Dans les documents d'urbanisme à venir, les recommandations vont en ce sens : dans toute nouvelle construction de bâtiment destinée à une activité économique il y aura obligation de produire de l'énergie. Pour les bâtiments existants, certains vont être équipés, mais parfois les structures ne le permettent pas.

Aurélien Laroppe - VP PLUi et urbanisme opération GBM

Pour les sites privés, la collectivité n'a pas la main et essaie donc d'échanger avec les propriétaires pour développer du photovoltaïque sur de l'existant. Concernant l'agrivoltaïsme, il ajoute qu'il n'y aura pas de projets de champs photovoltaïques sur des champs agricoles sans avoir d'exploitation en dessous.

Gilles Benest - FNE Doubs

Précise que cela n'est pas vrai actuellement pour Marchaux.

Jean-Paul Michaud - Président SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

Répond que pour Marchaux-Chaudefontaine, aujourd'hui cela est permis par les documents d'urbanisme mais que demain ça ne le sera plus.

Évolution du foncier

Stéphane Sauce – CA 25/90

Les agriculteurs passés en AOP Morbier ne peuvent plus faire de l'ensilage, il faut donc plus de fourrage et par conséquent, **plus de bâtiments de stockage**.

Catherine de Saint Rat – LPO BFC

A retenu qu'il y a 55% de la surface agricole qui accueille des exploitants AOP Comté/Morbier (diapo p.14). Il est nécessaire d'assurer une **qualité de prairie** pour que d'un point de vue écologique celle-ci puisse être résiliente et diversifiée floristiquement (taux de protéines intéressant et résistance accrue aux sécheresses).

Mission PLUi – GBM - AUDAB

On va limiter l'artificialisation, ce qui implique **une verticalisation et densification**. Avec ces bâtiments plus hauts, un travail devra être mené pour une intégration paysagère. Les besoins en bâtiments pour stocker du fourrage doivent nécessiter ce travail d'intégration paysagère. Il est possible dans le PLUi par exemple de faire des recommandations pour ne pas s'implanter sur certains secteurs (ex : crêtes).

Agrotourisme et diversification des activités

Patrick Bourque - FNE Doubs

Note que le **tourisme** fonctionne très bien sur le territoire, en dehors du milieu agricole.

Delphine Montel – CA 25/90

Concernant le camping à la ferme, des questions se posent sur le **statut de l'activité**, agricole ou non. Pour les ventes de produits à la ferme, il y a aussi des difficultés liées à la **fiscalité**.

Cendrine Gry - Coopilote

Donne l'exemple d'un agriculteur qui produit des fruits et qui a dépassé les seuils pendant le COVID. Il a maintenu son activité agricole tout en développant une activité commerciale chez Coopilote. Il est donc possible de créer d'autres sociétés pour séparer les risques fiscaux.

Eau

Stéphane Sauce – CA 25/90

Concernant l'importance de **limiter les consommations d'eau**, et de développer les récupérations d'eaux pluviales et la création de bassins dans le milieu agricole : des subventions existent et beaucoup d'exploitations ont déjà mis en place des récupérateurs d'eaux pluviales.



Grand Besançon Métropole
La City – 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89
www.grandbesançon.fr